

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 8 juillet 2024 relatif à l'expérimentation de la circulation inter-files

NOR : IOMS2418298A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2021-993 du 28 juillet 2021 portant expérimentation de la circulation inter-files, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2022-786 du 4 mai 2022 modifié fixant la liste des voies et portions de voie réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant les dates de commencement et de fin de l'expérimentation de la circulation inter-files ;

Considérant que l'activation des voies réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sur les réseaux routiers concernés en Ile-de-France ne permettra pas de réunir les conditions suffisantes de sécurité pour maintenir l'expérimentation de la circulation inter-files, compte tenu du trafic important de véhicules de transport en commun de personnes qui effectueront des cisaillements de plusieurs voies pour rejoindre ou sortir desdites voies réservées ;

Considérant qu'aucune raison ne s'oppose à la prolongation de l'expérimentation de la circulation inter-files sur les voies autres que celles réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sur les réseaux routiers concernés en Ile-de-France,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 juillet 2021 susvisé est ainsi modifié :

1° La date : « 1^{er} août 2024 » est remplacée par la date : « 14 septembre 2024 » ;

2° Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'expérimentation prévue au 1^{er} alinéa est suspendue à compter du 15 juillet 2024 sur les voies et portions de voie réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 prévues par le décret n° 2022-786 du 4 mai 2022 modifié fixant la liste des voies et portions de voie réservées à certains véhicules pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juillet 2024.

Pour le ministre et par délégation :
La déléguée à la sécurité routière,
F. GUILLAUME